

Réajustements Release 12

Mesdames, Messieurs,

Comme déjà indiqué dans la note d'information concernant le Release 12 (août 2016), la plateforme électronique de l'Union européenne TED (Tenders Electronic Daily) a introduit un certain nombre de modifications dans ses formulaires. Basé sur l'article 12 de l'Accord entre la Confédération suisse et l'UE concernant différents aspects relatifs aux marchés publics, simap.ch a été contraint d'adapter ses formulaires. Sans ces modifications, TED aurait refusé la publication des appels d'offres soumis aux traités internationaux et provenant de simap.ch. Une demande avait été adressée au TED afin d'accorder une exception à simap.ch, mais elle avait été refusée. Initialement, TED demandait également la saisie d'une "Valeur estimée" du marché dès la publication de l'appel d'offres. En fin de compte, cette modification avait été abandonnée par le TED.

Suite à plusieurs retours d'information après l'introduction du Release 12, nous avons demandé à l'entreprise en charge du développement de simap.ch différents réajustements de la plateforme. En accord avec les parties concernées, une mise à jour du Release 12 sera installée le 28 novembre 2016. Cette mise à jour concerne les points suivants:

- **Extension de la liste déroulante "Canton (Département)"**

Cette correction a déjà été apportée la semaine qui a suivi la mise en production du Release 12. Elle concerne la saisie du champ "Canton (Département)" dans les profils des pouvoirs adjudicateurs cantonaux ou d'une collectivité assumant des tâches cantonales. La liste déroulante a été complétée avec la valeur "Autres". Elle permet aux entités qui ne sont pas directement rattachées à un département/une direction d'indiquer une information correcte.

Canton du service d'achat/entité adjudicatrice¹:

¹ Ce champ est obligatoire sauf si le "genre du pouvoir adjudicateur" est la **Confédération** (centrale/décentralisée) ou **Etranger**. De même, ce champ n'est pas obligatoire si un autre pays que "Suisse" est sélectionné sous **Pays**.

Canton (Département)*:

Service organisateur/Entité organisatrice*:

Adresse*:

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)
- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)
- Direction de l'instruction publique (INS)
- Direction de la police et des affaires militaires (POM)
- Direction des finances (FIN)
- Direction de l'économie publique (ECO)
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)
- Autres

- **Suppression de la limitation du nombre de caractères dans le champ Critères d'adjudication**

La saisie des critères d'adjudication reste obligatoire. Ce champ est actuellement limité à 200 caractères par critère. Cette limitation sera supprimée. Cependant, TED n'accepte que 200 caractères au maximum par critère. Sur simap.ch il n'y aura plus de limitation, mais seuls les 200 premiers caractères de chaque critère d'adjudication seront transmis au TED. Une indication spécifique sera introduite pour rappel dans les formulaires de simap.ch concernés : "Seuls les 200 premiers caractères sont transmis au TED".

- **Adaptation du formulaire Adjudication**

Les champs "Critères d'adjudication" et "Nombre d'offres déposées" ne seront plus affichés lorsqu'il s'agira d'une adjudication de gré à gré.

Ces deux champs seront en outre facultatifs pour tous les adjudicateurs -à l'exception des adjudicateurs de la Confédération- lorsque le marché n'est pas "Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux" (Point 0.4 = Non) et qu'il s'agit d'un marché attribué à la suite d'une procédure ouverte ou sélective.

- **Adaptation des indications pour la durée du contrat**

Le champ "Date de fin" sous le point "2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique" deviendra facultatif dans le formulaire d'appel d'offres. Ainsi, par exemple pour des contrats avec une livraison unique et à une date précise, le champ "Date de fin" pourra rester vide.

- **Espace vide entre les critères d'adjudication**

Afin d'améliorer l'aperçu des publications, un espace vide sera introduit automatiquement entre chaque critère d'adjudication.

2.10 Zuschlagskriterien

Die Angaben betreffend Zuschlagskriterien müssen zusammen mit den (vorgegebenen) Angebotsunterlagen eingereicht werden. Die Bewertung der Angebote erfolgt gemäss der nachfolgenden Zuschlagskriterien:

ZUSCHLAGSKRITERIUM ZK1: Preis, Gewichtung 60 %

ZUSCHLAGSKRITERIUM ZK2: Inhalt / Qualität der eingereichten Unterlagen, Gewichtung 20 %; unterteilt in:

ZK2.1: Technischer Bericht, Gewichtung 6 %

ZK2.2: Organisation, Baustelleneinrichtungen, Gewichtung 4 %

ZK2.3: Referenz Schlüsselperson Baustellenchef, Gewichtung 4 %

ZK2.4: Referenz Schlüsselperson Polier, Gewichtung 4 %

ZK2.5: QM-Konzept und Risikoanalyse, Gewichtung 5 %

ZUSCHLAGSKRITERIUM ZK3: Bauprogramm, Gewichtung 10 %; unterteilt in:

ZK3.1: Bauprogramm Objekt J34, Gewichtung 5 %

ZK3.2: Bauprogramm Objekt J42b/c, Gewichtung 5 %

En outre, nous avons enregistré deux requêtes supplémentaires qui devront d'abord être traitées par le Change Advisory Board de simap.ch. Si elles devaient être validées, elles seraient alors traitées par le biais d'un nouveau release:

- Un champ de texte libre devrait être ajouté sous la rubrique Critères d'adjudication. Il permettrait p.ex. d'indiquer l'échelle d'évaluation des critères d'adjudication ou le calcul des notes du prix. Les informations saisies dans ce champ ne seraient pas transmises au TED.

- L'ordre de publication des Critères d'adjudication - Critères d'aptitude n'est pas idéal. Il serait plus judicieux d'indiquer d'abord les critères d'aptitude puis les critères d'adjudication.

En outre, pour garantir la compatibilité avec TED, les champs tels que Critères d'adjudication, Date de l'ouverture des offres, Nombre d'offres déposées, Durée du marché restent obligatoires et doivent donc être renseignés. TED avait en effet refusé une demande d'exception adressée par simap.ch à ce sujet.

L'association simap.ch s'engage toujours, conformément à l'article 2 de ses statuts, pour une procédure d'adjudication transparente et une concurrence efficace.

Berne, octobre 2016
Roger Schnyder, directeur d'exploitation